



©Julien THOMAZO

LUNEL / 34

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

Aménagement du PEM

Montant de la prestation : **11,1 M€ HT**

Début des travaux : **mai 2018**

Livraison première tranche : **avril 2019**

Livraison deuxième tranche : **juillet 2020**

Mode d'intervention : **Mandat**

Client : **Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL)**

Maîtrise d'œuvre : **SCE Ateliers Up+**

ENJEUX

Le projet du PEM est un véritable équipement structurant pour le développement de la commune de Lunel et de son territoire.

Il sert à renforcer les liaisons entre les différents modes de transport et la gare par une réponse adaptée à l'enjeu majeur de la mobilité pour la ville, le Pays de Lunel et bien au-delà des frontières du territoire.

En permettant de réduire le recours à la voiture individuelle, le développement de projets de PEM s'inscrit dans une démarche écologique pragmatique et durable

Les aménagements ont accompagné le développement de lignes de TER supplémentaires

PROJET

I Première tranche de travaux : Aménagement du Parvis de la Gare et réalisation du parking Nord 145 places

I Deuxième tranche de travaux : Aménagement de la Halte routière et du parking Sud 335 places

Implantation de 150 arbres et de massifs végétalisés

À NOTER

Adapter le cadre foncier et anticiper le volet exploitation

A l'issue des travaux, l'ARAC assistera la CCPL dans la régularisation du cadre de la maîtrise foncière. Cela consistera à la passation d'avenants à la convention de transfert de gestion et aux conventions d'occupation passées avec la SNCF avant l'engagement des travaux.

Afin d'assurer la pérennité des investissements réalisés, l'ARAC intervient également dans la définition des modalités d'exploitation du futur PEM, en lien avec les différents partenaires

